



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MARS 2018 A 20 HEURES 30**

Nombre de conseillers	Date de la convocation : 09/03/2018
En exercice : 31	
Présents : 21 puis 23	Affichage de la convocation : 12/03/2018
Pouvoirs : 6 puis 5	
Votants : 27 puis 28	Affichage du compte rendu : 22/03/2018
Présents : MM. JULLIEN Daniel, MAZURAT Raymond, MALOSSE Daniel, Mme HECTOR Geneviève, M LARGE Philippe, Mme DUMORTIER Béatrice, M. DUPLAT Gérard, Mme CHARVOLIN Danielle, M. COQUARD Henri, Mme LANSON- PEYRE DE FABREGUES Anne, M. GERARD Daniel, Mme BERTHILLON Chantal, MM. WILLEMIN Edouard, BOUKACEM Safi, DEROZARD Olivier, Mme ARNAUD Sandrine (arrivée à 21h05), M. GILLET Rémi , M. BEAU Olivier, Mme BERNY Carine, M. ANDREYS Paul, Mmes TURPANI Solange, CROZIER Marie-Louise, FROMM Ghislaine(arrivée à 20h45).	
Absents ayant remis pouvoir:	
Mme RAZY Sylvie donne pouvoir à M LARGE Philippe, Mmes DURAND Aline donne pour à Mme LANSON-PEYRE DE FABREGUES, Mme CHAMARIE Joëlle donne pouvoir à M BEAU Olivier M MOREAU Jean-Jacques donne pouvoir à Mme BERNY Carine, Mme NEMOZ Béatrice donne pouvoir à M MAZURAT Raymond Mme ARNAUD Sandrine donne pouvoir à Mme DUMORTIER Béatrice jusqu'à son arrivée à 21h05.	
Absents ou excusés :	
Mme HIMEUR Fatima, Mme DE JERPHANION Marianne, M RAMBAUD Gerbert Mme FROMM Ghislaine(arrivée à 20h45)	

Mme DUMORTIER Béatrice est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Monsieur le Maire rend hommage à Monsieur Paul TISSOT, décédé la semaine précédente, qui a siégé au conseil municipal de 1977 à 1995

Approbation du compte-rendu de la séance des Conseils municipaux des 12 et 26 février 2018 à l'unanimité des membres présents à cette séance. (27 votants)

Monsieur le Maire remercie le Trésorier, Monsieur Pierre BISSON pour sa présence. Daniel MALOSSE présente l'exécution budgétaire 2017

Arrivée de Ghislaine FROMM à 20h45, le nombre de présents est de 22, le nombre de pouvoirs de 6 le nombre de votants est de 28



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MARS 2018 A 20 HEURES 30

Commune de Vaugneray

**COMPTES
ADMINISTRATIFS**

Exercice 2017

Commune de Vaugneray

**COMPTE
ADMINISTRATIF**

BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2017



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MARS 2018 A 20 HEURES 30**

**Compte administratif Budget Principal 2017
Section de fonctionnement**

Imp	LIBELLE IMPUTATION	Prévu	Réalisé
RECETTES			
002	Excédent de fonctionnement reporté	616 874,69	616 874,69
013	Atténuation de charges	22 838,50	10 471,33
42	Opération transfert entre section	7 000,00	6 595,19
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	175 300,00	189 524,07
73	Impôts et taxes	2 177 512,08	2 185 767,15
74	Dotations et participations	988 679,42	1 003 985,79
75	Autres produits de gestion courante	529 863,00	518 746,83
77	Produits exceptionnels		8 628,92
TOTAL Recettes		4 518 067,69	4 540 593,97
DEPENSES			
011	Charges à caractère général	848 395,00	813 684,55
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 356 000,00	1 347 850,88
14	Atténuation de produits	134 905,00	131 699,00
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	15 000,00	
023	Virement à la section d'investissement	924 119,69	
65	Autres charges de gestion courante	906 853,96	868 819,98
66	Charges financières	124 794,04	99 023,61
67	Charges exceptionnelles	8 000,00	7 449,00
42	Dotations aux amortissements et provisions	200 000,00	199 289,82
TOTAL Dépenses		4 518 067,69	3 467 816,84

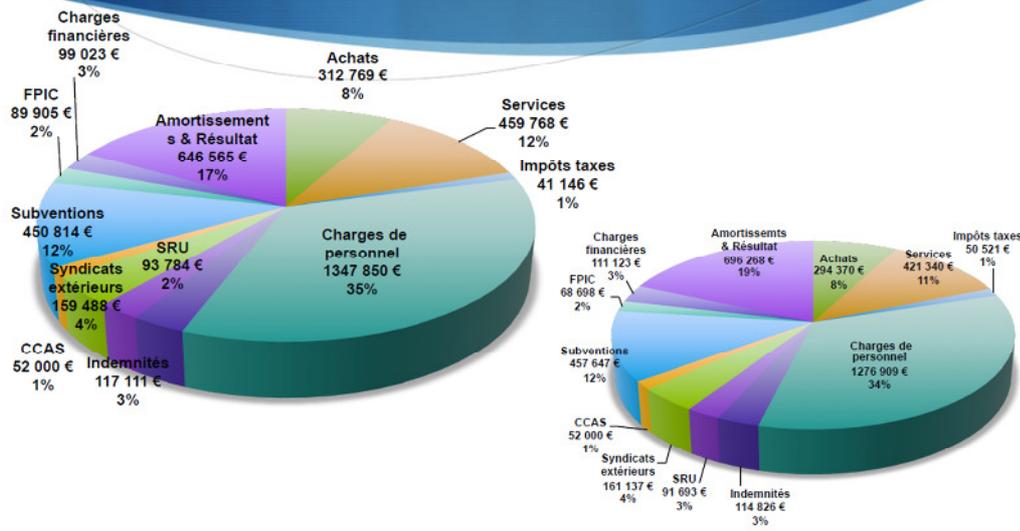
**Compte administratif BP 2017
Section de fonctionnement**

Dépenses	
Prévlmt article 55 loi SRU	Aides aux bailleurs sociaux
2014 : 34.864€	
2015 : 56.494€	48.000€
2016 : 61.693€	30.000€
2017 : 41.793€	52.000€
2018 : 28.077€	(58.077€ - 30000€)
Fond de Péréquation Interco & Communal	
2014 : 25.252€	
2015 : 37.032€	
2016 : 68.698€	
2017 : 89.905€	
2018 : 95.000€ ??	

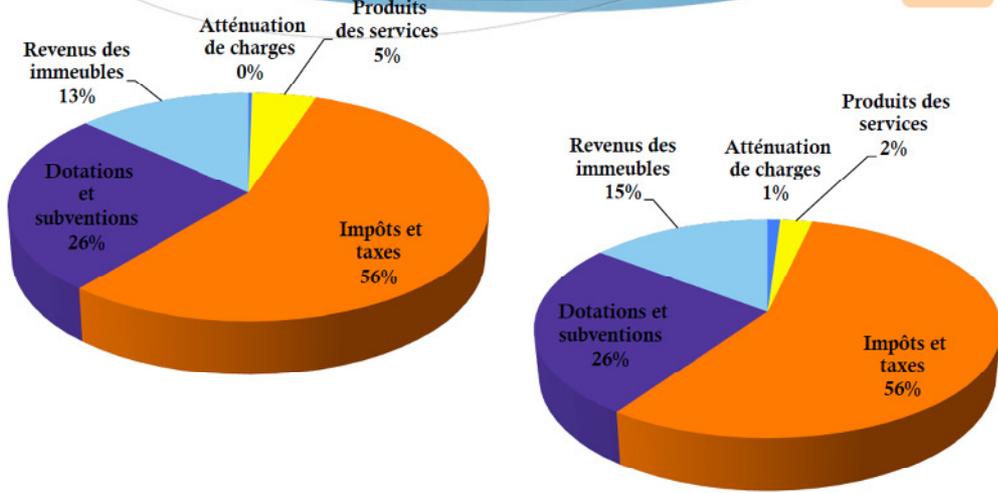


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MARS 2018 A 20 HEURES 30**

Dépenses de fonctionnement par nature



Recettes de fonctionnement par nature





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MARS 2018 A 20 HEURES 30**

Investissements 2017

Dépenses

Amortissement de la dette : 276.178€

Total dépenses : 1.169.834€

RAR :

574.556€

Recettes

FCTVA : 72.538€

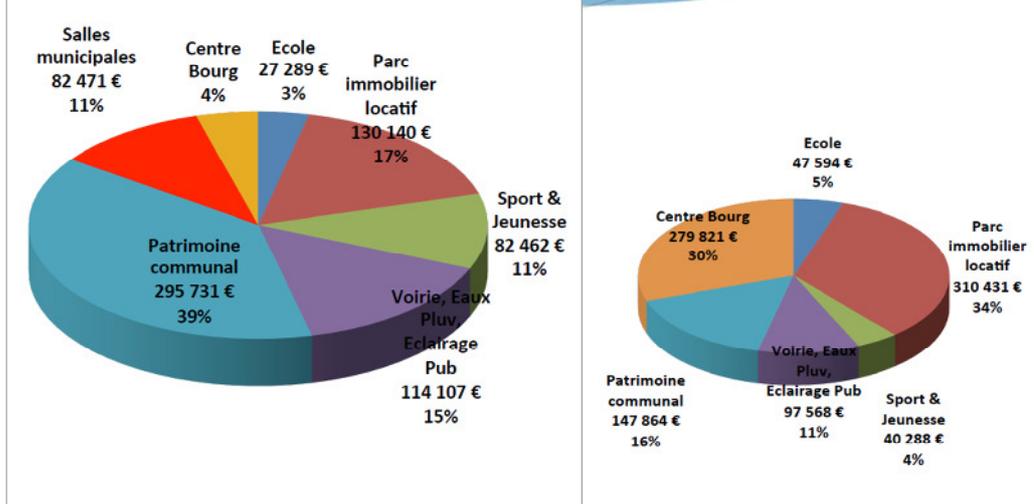
Taxe d'aménagement : 143.213€
(+69%)

Total Recettes : 1.258.909€

RAR :

875.523€

Dépenses d'investissement Comparatif





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MARS 2018 A 20 HEURES 30**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2017
B PRINCIPAL : EXÉCUTION DU BUDGET**

	Fonctionnement	Investissement	RAR	Besoin Inv
Recettes				
A Prévisions 2017	4 518 067,69	3 049 187,58		
B Réalisations 2017	3 923 719,28	1 258 909,26	375 523,00	
Dépenses				
C Prévisions 2017	4 518 067,69	3 049 187,58		
D Réalisations 2017	3 467 816,84	1 169 834,91	574 556,41 €	
E Résultat exercice 2017 (B-D)	455 902,44	89 074,35		
F Report 2016 BP & Malval	616 874,69	-504 318,78		C/1068
Résultat cumulé (E+F)	1 072 777,13	-415 244,43	-199 033,41	614 277,84 €

Résultat de clôture

657 532,70

Résultat fonctionnement 2016 : 611.958,62€
 Résultat fonctionnement 2015 : 404.987,56€
 Résultat fonctionnement 2014 : 473.198,28€
 Résultat fonctionnement 2013 : 696.841,56€
 Résultat fonctionnement 2012 : 494.941,67€

CA budget annexe 2017

Politique locale de l'habitat

	Fonctionnement	Investissement	RAR	Besoin Inv
Recettes				
A Prévisions 2017	241 166,50	280 526,05		
B Réalisations 2017	197 186,63	116 647,15		
Dépenses				
C Prévisions 2017	241 166,50	280 526,05		
D Réalisations 2017	127 686,46	106 720,57	99 715,61	
E Résultat exercice 2017 (B-D)	69 500,17	9 926,58		
F Report 2016	31 166,50	65 801,31		C/1068
Résultat cumulé (E+F)	100 666,67	75 727,89	-99 715,61	-23 987,72

Résultat de clôture

176 394,56



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MARS 2018 A 20 HEURES 30**

Gérard DUPLAT demande des précisions sur le Fonds de Péréquation InterCommunal (FPIC). Daniel MALOSSE explique qu'il a été créé en 2012 et qu'il a fait l'objet d'une intégration progressive jusqu'en 2017. Depuis, l'enveloppe ne devrait plus évoluer, mais la répartition si. Cette évolution a été vue en commission finances, et chaque année, une augmentation est prévue sans connaître les facteurs de détermination de son montant. Le Maire note que l'information nationale indique que l'enveloppe globale ne change pas, mais qu'il n'est pas expliqué comment elle est répartie. Daniel MALOSSE explique que l'indicateur de la richesse du territoire se mesure au niveau de l'intercommunalité. Le Maire constate que cela peut donc pénaliser une commune pauvre si elle appartient à une communauté de communes riche. Daniel MALOSSE confirme qu'une analyse établie par un cabinet de conseil il y a deux ans dans le cadre des réflexions sur le pacte fiscal et financier avait pointé que pour la CCVL, seule la commune d'YZERON n'aurait pas été concernée.

Daniel MALOSSE rappelle une petite évolution dans les dépenses de personnel entre les deux derniers exercices, comme sur la plupart des dépenses, ainsi qu'un tassement de la capacité d'autofinancement de la commune, mais il faut se souvenir du caractère un peu exceptionnel du résultat de 2016, avec la reprise en régie de la gestion du restaurant scolaire. Les revenus des immeubles ont un peu baissé, les gîtes ayant été un peu moins réservés et la Maison du Rhône ayant libéré les locaux de la commune.

Arrivée de Sandrine ARNAUD à 21h05, le nombre de présents passe à 23, le nombre de pouvoirs est de 5 le nombre de votants est de 28

En investissement, 2017 n'a pas été une année à fort investissement.

Le budget annexe Politique Locale de l'Habitat, présente une exécution classique, avec l'encaissement des loyers en recettes de fonctionnement, l'avance des charges en dépenses de fonctionnement, et les remboursements des emprunts en cours en section de fonctionnement. Le Maire rappelle que ce budget est surveillé car lorsqu'un programme de création de logements locatifs sociaux est décidé, les premières annuités ne permettent pas de couvrir l'emprunt. Certaines annuités ont désormais plus de 14 ans, ce qui permet d'avoir des loyers supérieurs aux montants des remboursements, et ainsi de dégager des possibilités d'investissement.

Il est proposé de procéder au vote des comptes administratifs 2017 du budget principal et du budget annexe Politique Locale de l'Habitat. Monsieur le Maire sort de la salle.

***Délibération n° 2018/03/19 n° 01 : Budget principal de la commune de Vaugneray –
Approbation du compte administratif de l'exercice 2017***

Sous la présidence de Mr Daniel GERARD, doyen d'âge, le compte administratif, pour l'exercice 2017, du budget principal de la commune de Vaugneray, présenté par Monsieur Daniel Jullien, Maire au 31 décembre 2017, fait ressortir :

Section de fonctionnement :



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MARS 2018 A 20 HEURES 30**

Résultat de l'exercice 2017 : 455 902,44 €
Résultat de fonctionnement reporté 2016 : 616 874,69 €
Soit un résultat cumulé de fonctionnement (résultat de clôture) de : 1 072 777,13 €

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2017 : 89 074,35 €
Résultat d'investissement reporté 2016 de : -504 318,78 €
Soit un résultat cumulé d'investissement (résultat de clôture) de : - 415 244,43 €
Le résultat de clôture est de 657 532,70 €

Compte tenu d'un déficit des restes à réaliser de -199 033,41 € le besoin de financement en investissement est de -614 277,84 €.

Pour les deux délibérations relatives à l'approbation des comptes administratifs, le nombre de votants est de 27 Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part aux votes.

Le Conseil municipal, par 27 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) adopte le compte administratif du budget principal de la commune nouvelle de Vaugneray pour l'exercice 2017.

Délibération n° 2018/03/19 n° 02 : Budget annexe « Politique Locale de l'Habitat » – Approbation du compte administratif de l'exercice 2017

Sous la présidence de Monsieur Daniel GERARD, doyen d'âge, le compte administratif, pour l'exercice 2017, du budget annexe « Politique Locale de l'Habitat », présenté par Monsieur Daniel Jullien, Maire au 31 décembre 2017, fait ressortir :

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2017 : 69 500,17 €
Résultat de fonctionnement reporté 2016 : 31 166,50 €
Soit un résultat cumulé de fonctionnement (résultat de clôture) de : 100 666,67 €.

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2017 : 9 926,58 €
Résultat d'investissement reporté 2016 de : 65 801,31 €
Soit un résultat cumulé d'investissement (résultat de clôture) de 75 727,89 €.
Le résultat de clôture est de : 176 394,56 €.

Les restes à réaliser sont déficitaires de 99 715,61 €, le besoin de financement à prévoir en section d'investissement est de 23 987,72 €.

Pour les deux délibérations relatives à l'approbation des comptes administratifs, le nombre de votants est de 27 Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part aux votes.

Le Conseil municipal, par 27 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) adopte le compte administratif du budget annexe « Politique Locale de l'Habitat » pour l'exercice 2017

Délibération n° 2018/03/19 n° 03 : Budget principal de la commune de Vaugneray – Approbation du compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par Monsieur BISSON, Receveur municipal du 1er janvier au 31 décembre 2017.

Pierre BISSON présente le compte de gestion de la commune. Il confirme que les résultats de 2016 étaient exceptionnels et que le tassement des recettes associé à l'augmentation des dépenses de fonctionnement demeure un mécanisme logique compte-tenu de la conjoncture. La capacité d'autofinancement de la commune (CAF) a diminué de 140 000 €, avec 650 000 € environ, ce qui est très légèrement inférieur aux communes de même strate. Pour mémoire, la CAF correspond à la différence entre les dépenses et les recettes réelles. Néanmoins, la strate concerne les communes



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MARS 2018 A 20 HEURES 30**

comprises entre 4 999 et 10 000 habitants, et la comparaison avec les communes de 10 000 habitants demeure difficile.

Le Maire ajoute que l'analyse proposée ne reprend pas le patrimoine de la commune, qui, lui aussi, en raison de son important parc locatif, pourrait présenter des écarts avec la moyenne nationale. Safi BOUKACEM rappelle que les revenus locatifs dans leur ensemble représentent une recette annuelle assurée de près de 500 000 € : il est dommage ne de pas faire apparaître ce ratio de l'actif/passif en comptabilité publique, alors qu'il est obligatoire en comptabilité privée. Pierre BISSON confirme le fort pourcentage des recettes locatives, qui génèrent aussi des charges d'entretien par ailleurs.

Daniel MALOSSE note des recettes fiscales plutôt inférieures à la strate. Pierre BISSON rappelle que la Dotation Globale de Fonctionnement est, quant à elle, supérieure par rapport à la strate en raison de la création de la commune nouvelle en 2015.

Daniel MALOSSE rappelle que les bases fiscales de la commune sont historiquement faibles, et que cela a avantaagé la commune lorsque la DGF tenait compte de ce critère pour être revalorisée, alors qu'elle est désormais forfaitisée.

Pierre BISSON explique qu'au niveau des investissements, le fonds de roulement reste stable et plus élevé qu'en 2010. Le Maire rappelle que cet élément permet de limiter le recours aux lignes de trésorerie et à l'emprunt. Pierre BISSON explique que l'objectif d'une bonne gestion est d'avoir un fonds de roulement qui soit le plus proche de zéro. Le Maire se félicite de cette remarque, car il y a quelques années, le trésorier qui officiait pour la commune incitait à recourir à l'emprunt dans l'objectif d'améliorer le fonds de roulement. Safi BOUKACEM explique que l'ensemble des comptes au trésor sont mutualisés, ce qui permet à l'Etat de bénéficier de cette trésorerie.

Concernant l'endettement de la commune, Pierre BISSON indique que l'absence de recours à l'emprunt ces dernières années a permis de diminuer les annuités, le ratio de désendettement est de 3,72, ce qui est très bien.

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le Receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal, **par 28 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) adopte** le compte de gestion du budget principal de la commune nouvelle de Vaugneray pour l'exercice 2017 ; **déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Délibération n° 2018/03/19 n° 04 : Budget annexe « Politique Locale de l'Habitat » – Approbation du compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par Mr BISSON, Receveur municipal, du 1er janvier au 31 décembre 2017



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MARS 2018 A 20 HEURES 30**

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le Receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal, **par 28 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) adopte** le compte de gestion du budget annexe « Politique Locale de l'Habitat » pour l'exercice 2017 ; **déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MARS 2018 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2018/03/19 n°05 : Budget principal de la commune nouvelle de Vaugneray – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017
B PRINCIPAL : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Excédent cumulé de fonctionnement: 1.072.777,13€

Affectation en réserve : 614.277,84€

(recette d'investissement 2018)

Excédent reporté : 458.499,29€

(recette de fonctionnement 2018)

Pierre BISSON rappelle que l'affectation du résultat de fonctionnement peut aller au-delà de l'équilibre du besoin en investissement. C'est une manière de contraindre le fonctionnement, car aucun retour des crédits dans la fonction n'est possible.

Le conseil municipal

Réuni sous la présidence de Monsieur Daniel Jullien, Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 de la commune nouvelle de Vaugneray.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement l'exercice 2017 de la commune nouvelle de Vaugneray.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- **Un excédent cumulé de fonctionnement de 1 072 777,13 €.**

Le Conseil municipal, **par 28 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) décide** d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 comme suit :

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE
2017**

Résultat au 31 décembre 2017

Excédent Budget Principal 1 072 777,13 €

Excédent au 31 décembre 2017

– Exécution du virement à la section d'investissement

– **Affectation en réserve (compte 1068 : recettes d'investissement)**

614 277,84 €

– Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)

C/002 : recettes de fonctionnement)

458 499,29 €



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MARS 2018 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2018/03/19 n° 06 : Budget annexe "Politique Locale de l'Habitat" – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Le conseil municipal

Réuni sous la présidence de Monsieur Daniel Jullien, Maire,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 de la commune nouvelle de Vaugneray.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement l'exercice 2017 de la commune nouvelle de Vaugneray.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent cumulé de fonctionnement de 100 666,67 €.

Le Conseil municipal, par 28 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) *décide* d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 comme suit :

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017	
Résultat au 31 décembre 2017	
Excédent	100 666,67 €
Excédent au 31 décembre 2017	
– Exécution du virement à la section d'investissement	
– Affectation en réserve (compte 1068 : recettes d'investissement)	23 987,72 €
– Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur C/002 : recettes de fonctionnement)	76 678,95 €

Taux d'imposition

Exercice 2017

Taxe d'habitation :	10,30%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	14,89%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	41,04%



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MARS 2018 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2018/03/19 n° 07 : Budget principal de la commune nouvelle de Vaugneray – Vote des taux d'imposition pour l'exercice 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal, qu'à la suite du débat d'orientation budgétaire et des travaux de préparation du budget de l'exercice 2018, il convient de déterminer les taux d'imposition pour l'année 2018 pour la commune.

Daniel MALOSSE rappelle que les taux sont maintenus depuis plusieurs années, en dehors d'un ajustement réglementaire dans le cadre de la création de la commune nouvelle. Le budget principal a été préparé en fonction des mêmes taux. Les bases ne sont pas connues à ce jour, elles devraient l'être très prochainement.

Safi BOUKACEM rappelle que dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation, tous les foyers ne seront pas exonérés : 67% des habitants paieront 30% de taxe d'habitation en moins en 2018, 33% continueront à l'acquitter. Pierre BISSON ajoute que la compensation versée aux communes sera permanente sauf si cette dernière décide d'augmenter les taux : la différence avec le taux de référence sera due par tous les contribuables. La compensation de la totalité de la taxe d'habitation au taux voté en 2018 interviendra d'ici 3 ans. Daniel MALOSSE note que si la commune augmente le taux de sa taxe d'habitation après 2018 qui sera le taux de référence, les différences à encaisser par la trésorerie auprès des contribuables seront faibles. Solange TURPANI demande s'il ne faut pas ne plus changer ce taux de taxe d'habitation ? Pierre BISSON rappelle que les contributions directes demeurent un levier pour la commune. Daniel MALOSSE rappelle que cela demeure vrai tant que cet impôt existe et n'est pas remplacé par un autre impôt en 2020.

Le Conseil municipal, **par 28 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) adopte** les taux proposés ci-dessus ; Taxe d'habitation à 10,30%, Taxe foncière sur les propriétés bâties à 14,89% ; Taxe foncière sur les propriétés non bâties à 41,04 %.

Délibération n° 2018/03/19 n° 08 : Budgétisation de la contribution due au SYDER pour 2018

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le comité du SYDER a décidé de remplacer la contribution des communes associées par le produit des impôts et taxes dont l'assiette et le recouvrement ont lieu dans les formes prévues au code général des impôts et à l'article L. 2331-3 du code général des collectivités territoriales.

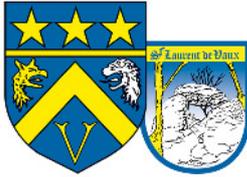
La part incombant à la commune nouvelle de Vaugneray s'élève à **105 054,21 € pour l'année 2018 (40 941,35€ pour l'année 2017)**

- 7 517,20 € de contribution administrative
- 22 481,11 € pour les travaux d'investissement sur 15 ans
- 5 305 € au titre du conseil en énergie partagé
- 69 750,9 € pour les travaux du Chardonnet

Cette participation peut être budgétisée soit totalement soit en partie, le reste étant alors fiscalisé.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'inscrire la totalité de cette participation au budget primitif 2018.

Il rappelle que le fait de payer les travaux de la rue du Chardonnet en une fois évite de générer des frais importants, comme c'est le cas pour les opérations dont le paiement est échelonné sur 15 ans. Les anciens chantiers s'éteignent, ce qui fait baisser la participation pour cette année de 5000 € hors travaux du Chardonnet. Le fait de budgétiser permet de suivre les dépenses de près et d'imposer



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MARS 2018 A 20 HEURES 30**

des variations sur les feuilles d'impôts génère une augmentation artificielle de la contribution demandée.

le Conseil municipal, **par 28 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) décide** de budgétiser la totalité de sa participation au SYDER pour l'année 2018 soit 105 054,21€ ; **dit que** cette participation sera prévue comme suit : 35 303,31 € compte 6554.814 « Contributions aux organismes de regroupement » du budget communal 2018 ; 69 750,90 € à l'opération 711-Voirie générale 2017.

Section de fonctionnement BP 2018

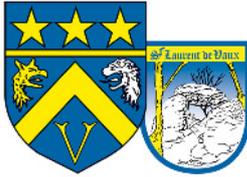
Imp	LIBELLE IMPUTATION	Prévu	Réalisé	BP 2018
RECETTES				
002	Excédent de fonctionnement reporté	616 874,69	616 874,69	458 499,29
013	Atténuation de charges	22 838,50	10 471,33	
42	Opération transfert entre section	7 000,00	6 595,19	37 906,13
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	175 300,00	189 524,07	227 800,00
73	Impôts et taxes	2 177 512,08	2 185 767,15	2 225 206,32
74	Dotations et participations	988 679,42	1 003 985,79	1 056 444,00
75	Autres produits de gestion courante	529 863,00	518 746,83	502 060,00
77	Produits exceptionnels		8 628,92	
TOTAL Recettes		4 518 067,69	4 540 593,97	4 507 915,74
DEPENSES				
011	Charges à caractère général	848 395,00	813 684,55	1 068 443,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 356 000,00	1 347 850,88	1 458 531,49
14	Atténuation de produits	134 905,00	131 699,00	123 077,62
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	15 000,00		15 000,00
023	Virement à la section d'investissement	924 119,69		729 456,07
65	Autres charges de gestion courante	906 853,96	868 819,98	738 000,00
66	Charges financières	124 794,04	99 023,61	123 000,00
67	Charges exceptionnelles	8 000,00	7 449,00	
42	Dotations aux amortissements et provisions	200 000,00	199 289,82	252 407,56
TOTAL Dépenses		4 518 067,69	3 467 816,84	4 507 915,74



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MARS 2018 A 20 HEURES 30**

Investissements 2018						
	RAR 2018	2018	TOTAL 2018	RAR 2018	2018	TOTAL 2018
33 Aménagements bâtiments sportifs	4 328,41	64 345,00	68 673,41			
pose ligne de vie sur toiture		6 000,00				
fosse gym		1 200,00				
piste verte dynamique		10 800,00				
Afficheurs basket		1 264,00				
Accessibilité		6 640,00				
Toiture perrachon		11 627,00				
Prise buvette		474,00				
Audit énergétique		10 000,00				
Diverses actions developpement durable		8 000,00				
Peinture judo		2 000,00				
Ouverture voie escalade		220,00				
Remplacement chaire assurance escalade, cordes et harnais		4 520,00				
Filets badminton		1 200,00				
38 Centre Bourg Zone 3 (axe du centre)	88 625,46	11 374,54	100 000,00			
Accessibilité - place de la mairie						
39 Centre Bourg Zone 1 (boulevard, Babillon)		10 000,00	10 000,00			
Dont accessibilité						
44 Salles Clos des Visitandines-etudes		150 000,00	150 000,00	6 058,00	80 000,00	86 058,00
travaux		150 000,00			80000	
48 Accès aux nouvelles techn. De l'info.		20 000,00	20 000,00			
Bibliothèque- Câblage-installation WIFI						
Autocom mairie						
Divers maintenance						
50 Stade et div. Equipmts sportifs	4 264,80	213 000,00	217 264,80			
Plan triennal stade drainage		24 000,00				
Shape ghorr		60 000,00				
Divers compétition		480,00				
Accessibilité		6 414,00				
Accessibilité boulodrome		13 782,00				
Refecton boulodrome, isolation toiture		100 000,00				
Buvette boulodrome		1 400,00				
Isolation par l'extérieur boulodrome		2 384,00				
Divers		4 540,00				
54 Terrains Communaux	1 484,97	223 000,00	224 484,97			
cimetière		10 000,00				
Acquisition charretier		130 000,00				
jeux pour enfants parc centenaire		30 000,00				
Acquisition terrain maison blanche		48 000,00				
depot de sel		5 000,00				

Investissements 2018						
	RAR 2018	2018	TOTAL 2018	RAR 2018	2018	TOTAL 2018
56 Salle des fêtes	74 664,76	1 550 000,00	1 624 664,76	150 000,00 €		150 000,00
Etudes travaux mobilier						
60 Eclairage public	22 870,26	64 500,00	87 370,26			
Divers maintenance		6 500,00				
Requalification du parc obsolète		24 000,00				
Conformité armoies		33 000,00				
Chardonnet et Droits de l'homme mats						
Amélioration du parc		25 000,00				
69 Aménagements parc locatif communal	20 419,70	40 000,00	60 419,70			
renovation à logement		40 000,00				
Maintenance epurante parc locatif						
73 La Déserte		5 000,00	5 000,00			
Toilettes barre du haut-						
77 Extension Parc Vialatoux	3 684,00	15 000,00	18 684,00			
Aménagement dont jeux		15 000,00				
78 Maison Parc VIALATOUX	325 320,07	10 000,00	335 320,07	158 385,00		158 385,00
Etudes						
Travaux						
Divers						
101 Travaux aux écoles	692,80	38 500,00	39 192,80			
accessibilité stv		25 000,00				
TNI		8 500,00				
equpement		5 000,00				
0 143 Travaux dans salles municipales	3 542,80	35 000,00	38 542,80			
creche		35 000,00				
144 Travaux bâtiments communaux	6 798,59	55 000,00	61 798,59	16 080,00		16 080,00
bavodiere						
diligence		55 000,00				
719 Eaux pluviales		5 000,00	5 000,00			
divers		5 000,00				
711 Voirie générale 2017	7 344,00	84 000,00	91 344,00			
Cheminnements doux- vélos, chemins, parcs relais						
Chardonnet - Télécoms		70 000,00				
Chemin du facteur (acquisition et travaux)						
Chemin du facteur		14 000,00				
712 Voirie generale 2018		20 900,00	20 900,00			
fontruche		6 700,00				
moine		6 700,00				
Parvis eglise		7 500,00				
Total OPERATIONS	564 040,62	2 614 619,54	3 178 660,16	330 523,00	80 000,00	410 523,00



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MARS 2018 A 20 HEURES 30**

Investissements 2018

	RAR 2018	2018	TOTAL 2018	RAR 2018	2018	TOTAL 2018
Total OPERATIONS	564 040,62	2 614 619,54	3 178 660,16	330 523,00	80 000,00	410 523,00
20 Immobilisations incorporelles (PLU)		10 000,00	10 000,00			
21 Immobilisations corporelles	5 515,79	95 000,00	100 515,79			
223/10226 taxe d'aménagement					120 000,00	120 000,00
00 1 déficit antérieur reporté		415 244,43	415 244,43			
1641 Rbst/Emprunt		290 000,00	290 000,00		1 494 719,11	1 494 719,11
165 Rembousmts cautions		5 000,00	5 000,00			
Dépenses imprévues		15 000,00	15 000,00			
10222 FCTVA				45 000,00	395 942,93	440 942,93
0 40 Dotation aux amortissements		37 906,13	37 906,13		242 407,56	242 407,56
40 D/042R Amort sub inv						
040 Cessions d'immobilisations						
0 21 Virement section de fonctionnement					729 456,07	729 456,07
1068 Excédent de fonctionnement					614 277,84	614 277,84
Cessions d'immobilisations CEVIVALS	5 000,00					
Total investissements	574 556,41	3 482 770,10	4 052 326,51	375 523,00	3 676 803,51	4 052 326,51

Sandrine ARNAUD demande des précisions sur les travaux au stade, notamment le stade en gore qui n'a pas été vu au Débat d'Orientation Budgétaire. Philippe LARGE explique que le projet a été présenté en commission finances pour résoudre les problèmes de drainage.

Le Maire indique que la préemption votée pour le bâtiment route de Bordeaux n'apparaît pas, car la visite a permis de lever une incohérence sur le découpage de la parcelle, ainsi que des questions quant à la situation du locataire quant au bail qu'il aurait signé : la commune ne peut acheter sans avoir de clarifications. En outre, le bâti nécessite des travaux très importants, Le potentiel n'est peut-être pas si merveilleux.

Olivier BEAU demande si cette opération sera inscrite au budget annexe PLH ? Le Maire répond que pour le moment elle n'apparaît dans aucun des budgets, et qu'il arrive que ce soit le budget principal qui porte l'acquisition pour le rétrocéder ensuite au budget annexe PLH. Pour cette opération, cela serait effectivement logique qu'elle soit portée par le PLH.

Marie-Louise CROZIER demande si l'enveloppe pour les jeux du parc VIALATOUX sera suffisante pour proposer un espace de qualité. Gérard DUPLAT explique que l'enveloppe du Parc du centenaire a été revue, ainsi que l'offre, pour permettre une installation qui corresponde aux investissements souhaités. Le Maire explique que ce n'est qu'un début, la commune ne pourra pas tout équiper en une fois. Marie-Louise CROZIER trouve que s'il y a beaucoup de jeux ailleurs, le centre village gagnerait à être doté. Le Maire répond que la rue des écoles demeure proche du centre village.

Le budget prévoit un emprunt d' 1 494 719,11 € en raison d'un important chantier cette année avec la salle des fêtes. Il y aurait intérêt à le décaler à la fin de l'année pour réaliser les paiements des premières échéances en 2019

Délibération n° 2018/03/19 n° 09 : Budget principal de la commune nouvelle de Vaugneray – Vote du budget primitif de l'exercice 2018

Le budget primitif, pour l'exercice 2018, présenté par Monsieur le Maire, fait ressortir les chiffres suivants :

- Section de fonctionnement :**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MARS 2018 A 20 HEURES 30**

Dépenses	Recettes
3 778 459,67 €	4 507 915,74 €
Prélèvement sur les dépenses de fonctionnement pour alimenter la section d'investissement de : 729 456,07 €	

Soit un budget de fonctionnement équilibré en recettes et en dépenses de 4 507 915,74 €

• **Section d'investissement :**

Dépenses	Recettes
4 052 326,51 €	4 052 326,51 €

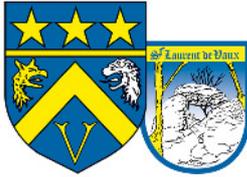
Soit un budget d'investissement équilibré en recettes et dépenses de : 4 052 326,51 €

Le budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses à **8 560 242,25 €**.

le Conseil municipal, **par 22 voix pour, 2 contre, 4 abstentions (majorité des suffrages exprimés) adopte** le budget primitif du budget principal de la commune nouvelle de Vaugneray pour l'exercice 2018 tel que présenté par Monsieur le Maire.

Budget annexe Politique local de l'habitat BP 2018

Adresses	Type	Surface	Loyer mens	Loyer / an	Annuité 2018
Jardins de la Déserte	T3	67,37	603,11 €		
Jardins de la Déserte	T4	88,52	705,22 €		
Total Jardins de la Déserte				15 699,96 €	7 814,14 €
2 Rue de la Maletière	T5	136,50	643,61 €		
Total rue de la Maletière				7 723,32 €	8 412,92 €
Place du 8 mai	Stud	32,95	216,69 €		
Place du 8 mai	T1		242,70 €		
Total place du 8 mai				5 512,68 €	5 419,59 €
Clos des Visitandines	T4	71,28	635,35 €		
Clos des Visitandines	T3	76,56	667,94 €		
Clos des Visitandines	T3	64,94	637,50 €		
Clos des Visitandines	T2	39,80	402,36 €		
Clos des Visitandines	T3	61,48	579,46 €		
Clos des Visitandines	T2	63,12	582,73 €		
Clos des Visitandines	T1	30,55	306,87 €		
Clos des Visitandines	T3	77,61	709,69 €		
Clos des Visitandines	T3	64,56	617,45 €		
Clos des Visitandines	T2	40,00	406,06 €		
Clos des Visitandines	T3	61,73	584,24 €		
Clos des Visitandines	T2	62,98	595,16 €		
Total Clos des Visitandines				80 697,72 €	63 489,95 €
Les hauts du Bourg	T4	83,40	820,77 €		
Les hauts du Bourg	T4	83,40	820,77 €		
Les hauts du Bourg	T4	83,40	809,38 €		
Total Hauts du Bourg				29 411,04 €	33 321,04 €
10 Rue de Malval	T2	54,40	448,03 €		
10 Rue de Malval	T2	45,50	374,73 €		
10 Rue de Malval	T3	69,50	572,39 €		
10 Rue de Malval	T2	50,10	412,62 €		
10 Rue de Malval	T4	91,90	756,88 €		
10 Rue de Malval	T2	45,60	375,55 €		
10 Rue de Malval	T3	69,50	570,39 €		
10 Rue de Malval	T2	50,10	412,62 €		
10 Rue de Malval	T2	46,20	380,49 €		
10 Rue de Malval	T3	69,50	572,39 €		
10 Rue de Malval	T2	50,10	412,62 €		
Total rue de Malval				63 464,52 €	59 451,03 €
Total PLH		1932,55		202 509,24 €	177 908,67 €



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MARS 2018 A 20 HEURES 30**

**Budget annexe Politique local de l'habitat
BP 2018**

Imp	RECETTE	Prévu	DEPENSES	Prévu
	Fonctionnement			
			Déficit antérieur	
002	Excédent de fonctionnement reporté	76 678,95	011 Charges à caractère général	25 000,00
	Revenus des immeubles	170 000,00	22 Dépenses imprévues	5 000,00
758	Produits divers de gestion	30 000,00	42 Amortissements	80 000,00
77	Produits exceptionnels		Autres charges de gestion	
			66 Charges financières	120 000,00
			Virement section d'investissement	46 678,95
	TOTAL Recettes	276 678,95	TOTAL Dépenses	276 678,95
	Investissement			
1	Excédent antérieur reporté		1 Déficit antérieur reporté	75 727,89
16	Emprunt	126 776,83	Logement parc Vialatoux	109 715,61
	Cautions	5 000,00	Immobilisations corporelles	1 000,00
	Subvention CCVL Hauts du bourg	6 000,00	Immobilisations en cours	1 000,00
21	Virement de la section de fonctionmt.	46 678,95	20 Dépenses imprévues	1 000,00
	Excédent de fonctionnement capitalisé	23 987,72	Dépôts cautions	5 000,00
40	Amortissements	80 000,00	16 Remb. Capital de la dette	95 000,00
	TOTAL Recettes	288 443,50	TOTAL Dépenses	288 443,50

Daniel MALOSSE explique que les opérations de création de logements locatifs sociaux mettent plus de temps à s'équilibrer, mais le rythme de réalisation de la commune a ralenti, car les emprunts, même s'ils sont couverts par les loyers, sont intégrés dans le montant d'endettement global de la commune. Il est à noter que l'opération de la Visitation est déjà à l'équilibre, puisque les loyers couvrent les annuités. Olivier BEAU demande si c'est la même situation pour l'opération de la Rue de Malval. Daniel MALOSSE répond que la commune a emprunté sur 30 ans, ce qui est une durée standard en logement social et permet ainsi de dégager des financements pour assurer l'entretien du parc.

Délibération n° 2018/03/19 n° 10 : Budget annexe "Politique Locale de l'Habitat" – Vote du budget primitif de l'exercice 2018.

Le budget primitif pour l'exercice 2018, présenté par Monsieur le Maire, fait ressortir les chiffres suivants :

• **Section de fonctionnement :**

Dépenses	Recettes
230 000,00 €	276 678,95 €
Prélèvement sur les dépenses de fonctionnement pour alimenter la section d'investissement de 46 678,95 €	

Soit un budget de fonctionnement équilibré en recettes et en dépenses de : 276 678,95 €

• **Section d'investissement :**

Dépenses	Recettes
288 443,50 €	288 443,50 €

Soit un budget d'investissement équilibré en recettes et dépenses de : 288 443,50 €

Le budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses à 565 122,45 €.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MARS 2018 A 20 HEURES 30**

le Conseil municipal, **par 28 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) adopte** le budget primitif du budget annexe « Politique Locale de l'Habitat » pour l'exercice 2018, tel que présenté par Monsieur le Maire.

Le Maire remercie Pierre BISSON et son équipe renouvelée pour sa collaboration quotidienne. Le nouvel interlocuteur de la commune est très précis et a facilité le travail des services. Safi BOUKACEM demande si ce remplacement a fait suite à un départ en retraite, ce que confirme Pierre BISSON. Le Maire remercie Daniel MALOSSE pour la clarté de son exposé, qu'il essaie chaque année d'agrémenter de graphiques. Il remercie Cécile MOIROT pour le travail de préparation.

Délibération n° 2018/03/19 n° 11 : Subvention 2017- 2018 relative au fonctionnement du théâtre « Le Griffon » - Second versement.

Par délibération n° 02 du 18 septembre 2017 le conseil municipal a approuvé la convention de mise à disposition du théâtre le GRIFFON et d'objectifs et de moyen pour l'organisation d'une saison culturelle avec la MJC pour la période 2017-2020

Par cette convention, la commune de Vaugneray confie à la MJC la programmation, la gestion, l'animation de manifestations culturelles de la salle de spectacle dénommée « Théâtre Le Griffon ».

Conformément à cette délibération, la commune octroie, pour la réalisation de l'objectif précité, une subvention de fonctionnement à la MJC faisant l'objet de deux versements :

Un premier versement couvrant la totalité des charges relatives à la publicité, aux publications et aux relations publiques prévues au budget prévisionnel pour la nouvelle saison culturelle et 40 % des autres charges.

Un second versement couvrant 60 % des charges restantes prévues au budget prévisionnel.

Pour la prochaine saison, le nombre de spectacles sera de 10. La participation demandée est de : 40 933 € (40 400 € en 2016-2017). Cette participation tient compte de la déduction du résultat excédentaire de 204,00 € de la saison précédente. Un premier versement de la subvention au titre de la saison culturelle 2017-2018 d'un montant de 14 066,55 € a été voté à l'occasion du conseil du 18 septembre 2017.

Il convient de verser le second versement pour un montant de : $38\,482,00 \times 0,60 = 23\,089,20$ €

Le Conseil municipal, par 27 voix pour , 1 abstention (unanimité des suffrages exprimés) décide d'accorder une subvention de 23 089,20 € à la MJC de Vaugneray au titre du deuxième versement pour la saison culturelle 2017-2018 qui s'achève en juin 2018 ; dit que cette subvention sera mandatée au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du budget primitif de l'exercice 2018, régulièrement approvisionné

Délibération n° 2018/03/19 n° 12 : Subvention de fonctionnement à l'OGEC pour le tarif des repas – Premier trimestre de l'année scolaire 2017-2018.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la demande formulée par l'OGEC relative à la prise en charge par la commune du coût des repas des enfants scolarisés à l'école Jean-Baptiste. Pour l'année scolaire 2017-2018, chaque repas pourrait être subventionné 2,10 € par la commune (2,15 € en 2016-2017)



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MARS 2018 A 20 HEURES 30**

Cette prise en charge correspond au montant d'un repas d'un élève scolarisé en primaire facturé à l'OGEC aux enfants hors Vaugneray (5,90 €), déduction faite du montant demandé aux élèves du primaire de Vaugneray (3,80 €).

Pour le premier trimestre de l'année scolaire 2017-2018, la prise en charge représente la somme de 15 292,20€ détaillée comme suit :

•
pour les enfants : 7 282 repas × 2,10 € = 15 292,20 €

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver la présente délibération.

Le Conseil municipal, par 28 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) approuve l'octroi d'une subvention de 15 292,20 € à l'OGEC pour les repas pris à la cantine par les élèves scolarisés à l'école Jean-Baptiste (repas pour le premier trimestre de l'année scolaire 2017-2018 ; dit que cette somme sera prélevée au compte 6574 du budget communal 2018 dûment approvisionné ; dit que la subvention de prise en charge pour les repas des deuxième et troisième trimestres de l'année scolaire 2017-2018 fera l'objet de délibérations ultérieures

Carine BERNY demande où en est le projet de cuisine centrale : le Maire explique que l'OGEC va lancer son marché de travaux. Le fait que la commune puisse s'insérer dans le projet est en cours d'étude, la difficulté réside dans le financement d'un équipement d'initiative privée, il faut trouver un cadre juridique précis et sans équivoque.

Délibération n° 2018/03/19 n° 13 : Attribution d'une subvention à FR Immobilier pour des travaux de réhabilitation de logements dans un bâtiment sis chemin de l'Aube Rose.

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que FR Immobilier a obtenu une autorisation d'urbanisme pour le réaménagement d'un bâtiment situé chemin de l'Aube Rose, lieu-dit "Le Pinay", en 12 logements dont 4 logements locatifs sociaux.

FR Immobilier a conclu une convention avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH). L'ANAH participe au financement des travaux. En contrepartie de l'aide de l'ANAH, FR Immobilier s'engage à louer les 4 appartements subventionnés selon les modalités du logement locatif social pour une durée d'au moins 9 ans.

FR Immobilier prévoit que deux logements soient financés en Prêt Locatif Aidé d'Intégration « PLAI » et les deux autres en Prêt Locatif à Usage Social « PLUS ». Dans ces conditions, FR Immobilier pourrait percevoir de l'ANAH une prime complémentaire dite de "réduction de loyer" s'il obtient une subvention de la part d'acteurs locaux.

Considérant le caractère d'intérêt général que représente cette opération, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'accorder une subvention de 2 000 € par logement (soit 8 000 €) à FR Immobilier.

Le Maire rappelle que pour les autres communes de l'intercommunalité qui ne sont pas soumises à l'article 55 de la loi SRU, c'est la CCVL qui verse cette aide.

Sandrine ARNAUD indique que dans les précédentes opérations, les bailleurs sociaux qui portaient l'opération étaient connus. Dans ce cas présent, comment se fera le contrôle ? Le Maire explique que de ce qui a été compris, l'ANAH finance le projet et SOLIHA (Solidaires pour l'Habitat) monte les dossiers. C'est l'ANAH qui assurera le contrôle de l'opération. Sandrine ARNAUD demande confirmation que la première attribution et les suivantes seront bien respectueuses des conditions d'accès à un logement social. Le Maire annonce le choix de la CCVL de mobiliser les propriétaires et investisseurs privés à la réalisation de logement locatif social, mais il faudra sensibiliser les interlocuteurs sur le caractère trop long de ces démarches, les instructions de dossiers sont de



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MARS 2018 A 20 HEURES 30

quasiment une année. Béatrice DUMORTIER confirme que cela freine la volonté des privés. Le Maire complète sur le fait que l'aide ne fait pas l'équilibre de l'opération, mais c'est une incitation et cela permet à la collectivité d'être présente et de vérifier la tenue des engagements dans le temps. L'aide de 8000€ sera déduite du prélèvement 2020 de la commune.

Le Conseil municipal, par 28 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) décide d'accorder une subvention de 8 000 € à FR Immobilier pour des travaux d'aménagement entraînant la création de 4 logements locatifs sociaux ; autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à la mise en place de cette subvention ; dit que la dépense correspondante sera imputée au 65 57 du budget principal de l'exercice 2018, régulièrement approvisionné.

Délibération n° 2018/03/19 n° 14 : Attribution d'une subvention à l'OPAC du Rhône pour l'acquisition de 6 logements locatifs sociaux- Opération Rue de la Déserte

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la société Optimum Promotion a obtenu un permis d'aménager pour un lotissement sur le quartier de la Rue de la Déserte (depuis, le terrain est desservi par une voie nouvelle baptisée rue docteur Aude).

Les promoteurs ont proposé à l'OPAC l'acquisition en Vente en Etat Futur Achèvement de 6 logements locatifs sociaux : 4 en Prêt Locatif à Usage Social « PLUS » et 2 en Prêt Locatif Aidé d'Intégration « PLAI ».

L'OPAC sollicite de la commune de Vaugneray une subvention de 2 000 € par logement.

Considérant le caractère d'intérêt général que représente cette opération, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal d'accorder une subvention de 12 000 € à l'OPAC du Rhône et de l'autoriser à signer tout document permettant de définir les modalités de son versement.

Safi BOUKACEM demande si cette dépense sera également déductible en 2020, ce que confirme Daniel MALOSSE. Le Maire rappelle que le versement n'intervient qu'une fois l'opération réalisée.

Le Conseil municipal, par 28 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) décide d'accorder une subvention de 12 000 € à l'OPAC du Rhône pour l'acquisition de 6 logements locatifs sociaux (4 PLUS et 2 PLAI) dans le programme rue de la Déserte (terrain desservi, depuis, par une voie nouvelle baptisée rue du Docteur Aude ; autorise Monsieur le Maire à signer toute convention relative à la mise en place de cette subvention ; dit que la dépense correspondante sera imputée au 65 57 du budget principal de l'exercice 2018, régulièrement approvisionné

Délibération n° 2018/03/19 n° 15 : Engagement de la commune nouvelle de Vaugneray au rachat d'un bien – Acquisition d'un terrain à EPORA (terrain des consorts VIRICEL, "Le Bourg", cadastré AC 198, AC 228 et AC 229).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération du 20 mars 2017 concernant la signature d'une convention d'études et de veille foncière entre EPORA, la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais et la commune nouvelle de Vaugneray.

Il rappelle que cette convention d'études et de veille foncière a pour objet d'anticiper la maîtrise foncière des secteurs les plus stratégiques du territoire communal, sur l'ensemble des zones urbaines (zones U) et des zones à urbaniser (zones AU), et de saisir toute opportunité foncière qui se présentera pendant la durée de la convention.

Monsieur le Maire expose que dans ce contexte, EPORA a engagé des négociations avec la famille VIRICEL pour l'acquisition d'un tènement, situé "Le Bourg", et cadastrée AC 198, AC 228 et AC 229. Ce tènement est situé sur un secteur stratégique de la convention car il est classé en zone AUC du plan local d'urbanisme et il est concerné par une orientation



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MARS 2018 A 20 HEURES 30**

d'aménagement et de programmation pour la construction de logements individuels groupés, la création d'une voirie et d'un espace paysager.

La famille VIRICEL a fait part à EPORA de son accord pour la vente de ce tènement, d'une surface de 6 672 m², au prix de 924 300 €. Le tènement serait ensuite racheté par la commune de Vaugneray, conformément aux dispositions de la convention d'études et de veille foncière conclue le 18 juillet 2017. Le service France Domaines estime, dans son avis du 5 février 2018, que l'acquisition de ce bien dans le cadre d'une réserve foncière pour une valeur de 924 300 € est favorable à la collectivité et peut être acceptée.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver le principe de l'acquisition, par EPORA, du tènement de 6 672 m², composé des parcelles AC 198, AC 228 et AC 229, pour un montant de 924 300 €, de s'engager au rachat de ce bien immobilier, conformément aux dispositions de la convention d'études et de veille foncière conclue avec EPORA et de lui donner tout pouvoir pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire indique que le prix au m² est légèrement inférieur à celui du terrain mitoyen acheté précédemment, car il ne permet que de faire de l'habitat groupé, et donc moins de logements. L'idée est que l'EPORA puisse porter le foncier, et que l'aménagement ne démarre qu'une fois l'opération sur le terrain mitoyen terminée, car c'est pas cette parcelle que se fera l'accès. Il faudra que l'opération soit majoritairement, voir exclusivement composée de logements locatifs sociaux si la commune veut pouvoir atteindre son objectif triennal de 99 logements. La présente délibération engage la commune à rembourser l'EPORA si aucun bailleur ne se manifestait pour l'aménagement. Le risque est très limité, et compte-tenu du prix et du potentiel du terrain, il n'y aurait pas de risque dans le cas d'une revente. LE terrain jouxte la parcelle communale du site de la déserte, la réflexion sur les aménagements futurs permet d'imaginer l'ensemble du secteur ainsi que la circulation piétonne et routière. Raymond MAZURAT trouve le montant élevé malgré tout pour un terrain enclavé. Safi BOUKACEM rappelle que compte-tenu du prix qui est demandé pour des parcelles de 300m², il vaut mieux que ce tènement-ci soit maîtrisé. Sandrine ARNAUD demande quelle hauteur auront les constructions ? Le Maire répond qu'il s'agira d'habitat groupé, soit 7m de hauteur à l'égout. Le terrain mitoyen, quant à lui, prévoit du logement collectif en R+2. Il est à noter qu'il est reproché à nos communes de réaliser des constructions trop basses, qui consomment du foncier sans produire assez de logements. Il convient de se rappeler que l'argument principal des communes comme Vaugneray demeure la vue, les enjeux ne sont pas les mêmes qu'en plaine. Daniel MALOSSE ajoute que l'on peut se réjouir de trouver un rythme de travail avec l'EPORA avec lequel c'est la 2^è opération. Le Maire complète en indiquant que si c'est la commune qui avait dû maîtriser le foncier sur ces deux opérations, cela aurait changé les finances de la commune et obligé à aller plus vite pour la réalisation.

Le Conseil municipal, par 28 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) approuve le principe d'une acquisition par EPORA d'un tènement de 6 672 m², composé des parcelles AC 198, AC 228 et AC 229, pour un montant de 924 300 € ; s'engage à racheter à EPORA ledit tènement dans les conditions prévues à la convention d'études et de veille foncière; donne tout pouvoir à M le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer tout acte et document se rapportant à ce dossier.

Communication n° 2018/03/19 n° 01 : Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal (L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

- MAPA 2017/T/04 Aménagement du parc du Centenaire



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 MARS 2018 A 20 HEURES 30**

DIVERS CITE 69140 Rillieux la Pape offre retenue pour un montant total de **21.873,00 € HT**

AUTRES INFORMATIONS :

- 5 avril : Journée Jeune Citoyen. Les élèves auront à débattre des couleurs de la façade de la salle des fêtes en fonction des propositions faites par l'architecte.
- 7 avril à 11h : Inauguration des rues Joseph VIALATOUX, Dr AUDE
- 8 avril 11h30 : fête des classes
- 9 avril : arrivée de la délégation de jeunes roumains jusqu'au 19 avril. Au programme, sorties avec la MJC à l'accrobranche et au laser game, visite de Lyon, tournoi de basket avec l'USOL, ainsi qu'une journée à Paris avec visite de l'assemblée nationale. Les français sont en vacances et seront disponibles pour les sorties, les parents sont impliqués pour la préparation des repas. Le groupe passera un moment en mairie mardi 10 avril. Le Maire se félicite que le séjour se déroule pendant les vacances scolaires des français, ce qui sera plus intéressant pour les échanges, comme le groupe de l'an dernier qui a toujours des contacts. Béatrice DUMORTIER explique que le groupe actuel qui s'est déjà rencontré en Roumanie échange beaucoup aussi.
- Carine BERNY rappelle l'ouverture de la ressourcerie samedi 23 mars à 12h. Cela sera aussi l'occasion de voir le travail accompli par les bénévoles. Elle remercie la mairie, les bénévoles et la CCVL pour toute l'aide apportée afin d'assurer la bonne réalisation des travaux. Le Maire ajoute que les travaux d'aménagement du futur local de vente ont commencé. Gérard DUPLAT explique que la charpente sera posée dans quelques jours, il faut refaire le pignon grâce à des pierres qui ont été récupérées sur des parties qui sont agrandies. Il restera ensuite la chape, les toilettes et un plancher en aggloméré à poser
- Safi BOUKACEM annonce que les enquêtes pour les branchements au futur réseau d'assainissement collectif du chemin du facteur ont démarré. Des négociations sont en cours avec les riverains, des accords verbaux sont déjà accordés.
- Paul ANDREY rappelle le spectacle du 25 mars proposé au GRIFFON par Bob DANTONEL, au profit de Vaugneray Accueil Solidarité.
- 29 mars 19h : Assemblée générale d'ECIVAL suivie à 20h30 d'un point d'information sur l'activité de CEVIVAL

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22h45.